



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

26 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Epidémie de Covid-19 – aménagement du calendrier des concours universitaires des filières en santé

Les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19 impactent particulièrement les filières universitaires en santé, et tant les étudiants que les personnels hospitalo-universitaires sont en première ligne dans la lutte contre ce virus. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, tiennent à leur assurer une nouvelle fois de leur soutien le plus total, et de leur complète mobilisation pour offrir des perspectives claires sur tout ce qui concerne nos soignants.

À ce titre, le calendrier et les modalités d'organisation des concours universitaires de ces filières (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) vont être revus comme suit, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire :

- Les Epreuves Classantes Nationales Informatisées donnant accès au troisième cycle des études médicales se dérouleront du 6 au 8 juillet 2020.
- Le concours d'entrée en deuxième année des études en santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) sera organisé à partir de la troisième semaine de juin.
- Les concours relatifs aux carrières universitaires seront organisés conjointement par la Direction Générale des Ressources Humaines et les CNU entre la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet 2020.
- Les autres concours, concernant essentiellement l'accès aux formations paramédicales (infirmier, audioprothésiste, ergothérapeute...) seront remplacés par un examen des dossiers académiques des candidats dans le cadre de la procédure nationale de préinscription via la plateforme Parcoursup.

Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 60 65

Sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 99 12 / 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr